



REF. CDS JOUR/NUIT INTRA/EXTRA HOSPITALIER

CADRES DE SANTE JOUR/NUIT INTRA/EXTRA HOSPITALIER

Caractéristiques du poste

Type de contrat : Titulaire ou CDI, postes à pourvoir à court terme

Modalité : temps-plein

Horaires : cycle en 12h de nuit - cycle 9h-17h de jour

Lieu : CH Le Vinatier BRON

 [POSTULER](#)

Le Centre Hospitalier Le Vinatier, principal établissement de la région et de l'agglomération lyonnaise, siège des Urgences Psychiatriques Rhône Métropole, recrute :

DES CADRES DE SANTE - JOUR ou NUIT - INTRA ou EXTRA HOSPITALIER

A temps plein, cycle en 12h de nuit - cycle 9h-17h en jour, Titulaire (ou CDI) et libre de tout engagement financier

1. TITRE DE LA FONCTION

Cadre de Santé

2. TEXTES DE REFERENCE

Décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière.

Décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 portant statut particulier des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière (modifié)

3. DEFINITION DE LA FONCTION

Le cadre de santé organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités nécessaires pour assurer la sécurité des patients, la continuité et la qualité des soins dispensés dans l'unité.

A ce titre il est responsable :

- de l'organisation des soins,
- de l'application des prescriptions médicales,
- de la gestion administrative et logistique de l'unité

Il est référent professionnel et assure l'encadrement et l'animation de l'équipe placée sous sa responsabilité.

En collaboration avec le médecin responsable de service et sous la responsabilité du médecin chef de pôle et du cadre supérieur de santé – assistant de chef de pôle, il participe à l'élaboration du projet d'unité et veille à sa mise en œuvre.

4. PLACE DANS L'ORGANIGRAMME

Le cadre de santé est placé sous l'autorité directe du cadre supérieur de santé - assistant du chef de pôle.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du coordonnateur général des soins de l'établissement.

Il arrive, pour certains métiers exercés, que le cadre de santé soit placé sous une autre hiérarchie de proximité (DIM, cadre hygiéniste...). Il reste néanmoins placé sous l'autorité du coordonnateur général des soins de l'établissement.

Le cadre de santé collabore, avec les membres de l'équipe pluriprofessionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins et les personnels des services logistiques et administratifs.

Il est placé sous la coordination fonctionnelle du médecin responsable de service et du médecin chef de pôle

5. MISSIONS GENERALES

5.1 Gestion des personnels

Ø Manager une équipe au quotidien

- Animer une équipe et en assurer la régulation
- Favoriser la communication entre les différents partenaires
- Diffuser des informations adaptées et nécessaires au fonctionnement du service
- Organiser la répartition des effectifs en fonction de l'activité prévisionnelle (logiciel OCTIME)
- Gérer les aléas inhérents à l'activité et/ou aux fluctuations des effectifs

Ø Promouvoir les compétences

- Accueillir les nouveaux arrivants et prévoir les formations nécessaires à l'exercice professionnel

- Identifier les exigences des postes occupés
- Identifier, accompagner et valoriser les potentiels individuels des agents dans leur domaine de compétence
- Définir l'articulation entre les différentes catégories de personnel en fonction de leurs domaines de compétences respectifs

Ø Evaluer les personnels

- Conduire l'évaluation du personnel
- Identifier les besoins individuels de formation
- Susciter une réflexion sur les pratiques
- Initier et favoriser le développement des compétences professionnelles

Ø Etablir des relations constructives avec les différents partenaires

- Constituer un réseau interne et externe à l'établissement
- Assurer l'interface avec les différents partenaires
- Evaluer les marges de manœuvre possible au regard des contraintes institutionnelles ou nationales

Ø Coordonner la formation des étudiants par les personnels placés sous sa responsabilité

- Identifier les ressources pédagogiques de l'unité
- Organiser le parcours d'apprentissage des stagiaires
- Développer une organisation tutorale.
- Etablir des relations avec les formateurs et les IFSI responsables de stage

5.2 Gestion des soins

Ø Organiser l'activité de soin au quotidien

- Contribuer à l'application des directives médicales
- Concevoir des organisations dans la logique de la politique médicale du pôle et le respect des contraintes institutionnelles
- Superviser la planification des prestations au quotidien et faire appliquer la prescription médicale
- Caractériser les situations, identifier les priorités, choisir les solutions adaptées en terme d'efficience et

d'efficacité

- Assurer et garantir les liens nécessaires à la continuité des soins jour/nuit
- Rendre compte à l'encadrement et aux supérieurs hiérarchiques du fonctionnement de l'unité

Ø Assurer une relation de qualité avec les patients et leur entourage

- Se rendre disponible pour recevoir, informer, accompagner les patients et leur entourage
- Mettre en œuvre les conditions nécessaires au respect des droits du patient
- Informer et faire respecter les règles de fonctionnement de l'unité et de l'hôpital
- Garantir la continuité des soins et des prestations à la sortie des patients

5.3 Gestion administrative

Ø Etre responsable de la gestion administrative de la structure : mouvements des patients en temps réel, respect des règles d'hospitalisation sous contrainte, demande de recueil statistique

Ø Etre responsable du recueil des éléments nécessaires à l'appréciation de l'activité de la structure sur la base des référentiels institutionnels et d'en diffuser les résultats.

Ø Assurer les missions de gestion de lieux de soins (matériel, locaux, travaux...) et gérer de manière optimale les moyens mis à disposition des structures (budget, planning...) en lien avec le cadre administratif, les Cadres soignants assistant du chef de pôle, les pôles PPS et DRH.

5.4 Gestion logistique

Ø Anticiper les besoins et définir les approvisionnements en fonction de l'activité et des budgets

Ø Etre garant de la gestion la plus efficiente possible des consommables placés sous sa responsabilité de gestionnaire

Ø Gérer les stocks : contrôler l'adéquation commandes / livraison

Ø S'assurer de la maintenance des matériels, des équipements et des locaux afin de préserver le confort des patients

Ø Garantir l'hygiène générale de la structure dans le respect des protocoles institutionnels

5.5 Activités transversales

Ø Conduire des missions spécifiques définies par le projet du pôle sous la responsabilité du cadre de santé – assistant de chef de pôle

- Ø Garantir le lien entre le secteur d'exercice et le cadre soignant assistant de chef de pôle
- Ø Participer à la définition et à l'organisation des actions de formation continue en adéquation avec le projet du pôle.
- Ø S'impliquer dans l'animation d'actions institutionnelles de formation continue
- Ø S'inscrire et s'associer aux réflexions et travaux institutionnels
- Ø Participer aux entretiens de recrutement organisés par la Direction des soins
- Ø Encourager et stimuler la participation des personnels soignants à des actions de recherche
- Ø S'inscrit dans la politique de soins définie par la Direction des Soins
- Ø Construire la collaboration entre les différentes unités du pôle.

5.6 Gestion de la qualité et des risques

- Ø Gérer les risques concernant les prestations de soins, repérer les situations à risque, conduire un plan d'action et faire participer l'équipe à sa mise en œuvre
- Ø Veiller à la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité (patients, famille, personnels, étudiants)
- Ø Contrôler le respect des règles de sécurité et de traçabilité
- Ø Transmettre les consignes, faire appliquer les procédures et les mesures correctives en terme de qualité et de sécurité : protocoles de soins, vigilances sanitaires, prévention des risques, sécurité des personnes et des biens, conditions de travail
- Ø Conduire des démarches participatives d'amélioration continue de la qualité des prestations
- Ø Assurer la diffusion, la mise en œuvre, la transmission et l'analyse des résultats des projets d'amélioration
- Ø Contribuer aux études et recherches professionnelles et médicales

6. PREREQUIS POUR EXERCER LA FONCTION

6.1 CONNAISSANCES et COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Ø Connaissance des textes et des orientations de la politique de santé ainsi que de ses différentes évolutions
- Ø Capacité à s'approprier le projet d'établissement et à en mesurer les enjeux
- Ø Capacité à mettre en œuvre, au niveau du secteur d'exercice, les axes du projet médical de pôle
- Ø Capacité à appréhender l'organisation institutionnelle et à la décliner dans son service
- Ø Capacité à intégrer les différents protocoles institutionnels et à piloter les actions qualité
- Ø Connaissance des mécanismes de fonctionnement et de la dynamique d'un groupe professionnel
- Ø Connaissance de la réglementation concernant la gestion des ressources humaines
- Ø Capacité à évaluer les pratiques professionnelles et à les faire évoluer

- Ø Capacité à mesurer avec objectivité, régularité les compétences et le potentiel des agents ainsi qu'à les accompagner dans leur parcours
- Ø Capacité à organiser la délégation des missions relevant de la responsabilité du cadre et à définir un dispositif de suivi adapté
- Ø Capacité à analyser les situations rencontrées et à apporter des réponses efficaces
- Ø Capacité à transmettre une information fiable et adaptée
- Ø Capacité à organiser et accompagner l'encadrement des étudiants
- Ø Connaissance de l'outil informatique

6.2 Aptitudes à assumer les responsabilités de la fonction

- Ø Etre capable de se situer à l'interface des différents interlocuteurs : patients, soignants, familles, entourage, partenaires extérieurs, administratifs et logistiques
- Ø Faire preuve de réactivité face aux situations rencontrées et se montrer pertinent dans les réponses apportées
- Ø Etre capable d'adopter un positionnement hiérarchique
- Ø Etre capable d'animer, mobiliser une équipe pour atteindre les objectifs du service et de l'institution
- Ø Etre capable de se montrer attentif aux propos, comportements et attitudes des différents membres de l'équipe, des patients et de leur entourage
- Ø Etre capable d'évaluer les compétences de chaque agent et de formuler avec précision et réalisme des objectifs mesurables
- Ø Faire preuve de rigueur dans la gestion des budgets confiés
- Ø Avoir le sens de l'organisation et des priorités

6.3 Exigences de la fonction

- Ø Etre titulaire du CCI ou du diplôme de cadre de santé
- Ø Faire preuve de solidarité pour répondre aux besoins du pôle et de l'institution
- Ø Faire preuve de disponibilité
- Ø S'inscrire dans un processus de formation permanente : évolution des pratiques de management, politique de la santé
- Ø S'inscrire dans les démarches de réflexion institutionnelle
- Ø Participer à l'évolution et aux changements institutionnels

Conformément à la législation en vigueur :

- Ø L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)

Ø L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

Ø Les cadres de santé ne sont pas éligibles aux heures supplémentaires (notion d'exercice professionnel au forfait)

7. SECTEURS D'ACTIVITE

7.1 Pôles d'activité clinique

ø 3 pôles de psychiatrie adulte :

- Pôle CENTRE
- Pôle EST
- Pôle OUEST

ø 1 pôle de pédopsychiatrie

ø 5 pôles transversaux spécifiques :

- Pôle de psychiatrie du sujet âgé
- Pôle SMD-PL
- Pôle PHASEDDIA
- Pôle USIP-UMD
- Pôle Urgences Psy MOPHA

7.2 Pôle DIRECTION

ø Pilotage de l'efficience

ø Ressources humaines :

- Instituts de formation : IFSI – IFCS

ø Ressources physiques

7.3 Structure hors pôle

ø Présidence de CME

Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier LE VINATIER est ouvert à toute candidature de professionnel porteur de handicap.

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX